



## **“La voix des PME en Europe”**

### **Communiqué de Presse**

Pour publication immédiate

#### **Les PME européennes avancent des solutions pour les incohérences du système fiscal au sein de l'Union Européenne**

**Bruxelles, le 10 mars 2003.** A l'occasion du deuxième sommet de l'Artisanat et des PME organisé à Rome par l' UEAPME, la fédération européenne des employeurs PME, des représentants des associations PME nationales en Europe ont adopté à l'unanimité une déclaration sur la politique fiscale européenne, recommandant des mesures concrètes pour attaquer les incohérences du système fiscal de l'Union Européenne.

Parmi les éléments de la politique fiscale européenne à réformer, les PME européennes ont insisté sur la nécessité de réduire les coûts élevés de conformité au système de taxation directe et indirecte destiné aux entreprises transfrontalières. Dans cette perspective, un projet pilote pour l'imposition dans le pays d'origine (impôt des sociétés et impôt sur le revenu) devrait être mis en place pour toutes les PME avec des partenariats éventuels. De plus un projet pilote pour l'imposition dans l'Etat d'origine (impôt des sociétés et impôt sur les revenus) devrait être mis en place pour toutes les PME avec d'éventuels partenariats. En plus il faudrait déterminer un seul point de conformité dans le système de TVA pour les entreprises sans siège permanent dans d'autres pays et il faudrait une harmonisation totale des obligations administratives afférentes au système de TVA.

En ce qui concerne la réduction du fossé entre le travail déclaré et non déclaré dans le secteur des services à forte densité de main d'oeuvre afin de rendre l'économie parallèle moins attrayante, les PME européennes en appellent aux Etats Membres pour qu'ils votent en faveur d'une extension indéfinie de l'expérience actuelle relative aux taux réduits de TVA à tous les services concernés. De plus, le document adopté insiste sur la réduction des coûts non salariaux des services à forte densité de main d'oeuvre à l'extrémité inférieure du marché du travail et sur un déplacement de la charge financière des systèmes de sécurité sociale vers d'autres bases telles que les contributions directes.

Enfin, les associations PME nationales recommandent vivement aux rédacteurs de la Convention européenne de fournir de nouveaux instruments qui rendraient possible les réformes fiscales nécessaires. « Le vote à l'unanimité dans tous les domaines fiscaux constitue l'obstacle majeur à une réforme de la fiscalité européenne. C'est pourquoi nous demandons à la Convention Européenne et aux chefs d'Etats de créer les instruments nécessaires pour permettre le progrès de la politique fiscale » a indiqué **Hans Werner Müller**, secrétaire Général de l' UEAPME.

Dans ce but de réussite, les PME européennes exigent une extension du vote à la majorité qualifiée à tous les domaines de la politique fiscale qui ont un impact direct sur le fonctionnement du Marché Intérieur. De plus le nouveau traité devrait permettre aux pays de la zone Euro de réaliser des progrès dans les questions relatives à la fiscalité pour autant que cela n'ait pas d'impact négatif sur le Marché Intérieur pour les Etats Membres ne faisant pas partie de la zone Euro.

\*\*\*\*\* Fin \*\*\*\*\*

*Note pour les éditeurs:* Pour plus d'information, veuillez contacter Gerhard Huemer au tél +32 2 285 0719

Raphael Anspach, Press officer

Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861

Email: [pressoffice@ueapme.com](mailto:pressoffice@ueapme.com)

Web: [www.ueapme.com/pressroom](http://www.ueapme.com/pressroom)